Laval (53) : 4 ans de prison ferme pour le Rwandais auteur d'un accident et de coups de couteau sur l'autoroute

05/04/2017 à 11h01

Un jeune Rwandais de 22 ans a été condamné ce mardi après-midi à 4 ans et demi de prison dont 4 ans ferme par le Tribunal Correctionnel de Laval pour des violences avec armes. Presque la peine maximale car il encourait 5 ans de prison.

> *Dans la nuit du 27 au 28 août 2015, il a volontairement percuté une voiture sur l'autoroute entre Laval et Rennes, à la Brûlatte, juste avant le péage de la Gravelle. Puis ne s'arrêtant pas là, il s'est dirigé vers la voiture accidentée, et a frappé un des passagers, coups de poing au visage et coups de couteau au ventre.*

"C'est ma tête, j'ai été pris d'un coup de folie, je pensais qu'ils me regardaient, qu'ils se moquaient de moi, qu'ils parlaient de moi quand ils m'ont dépassé en voiture". Sauf qu'il n'en est rien. Le prévenu montre des signes de paranoïa depuis plusieurs semaines. Il se croit dans le film The Truman Show, il se sent observé.

Au départ, c'est une procédure criminelle qui avait été ouverte pour tentative de meurtre, la peine encourue n'est pas vraiment la même 30 ans pour tentative de meurtre, 5 ans pour violences avec arme. Mais l'intention de tuer n'a pas été retenue par le juge d'instruction.

(…)

France bleu